



## **Contribution renforcée de la BEI à la politique énergétique de l'UE**

### **Soutien à un grand objectif de l'UE**

L'action de la BEI dans le domaine de l'énergie vise à contribuer à la réalisation des grands objectifs politiques de l'Union européenne (UE) :

- durabilité – en promouvant les sources d'énergie renouvelable afin de réduire à la fois la dépendance vis-à-vis d'acteurs extérieurs et les effets négatifs de la production et de la consommation d'énergie sur l'environnement naturel, liés en particulier aux émissions de CO<sub>2</sub> ;
- compétitivité des approvisionnements en énergie – une considération cruciale pour le développement économique de l'UE étant donné le rôle central que joue l'énergie dans l'économie moderne ;
- sécurité de l'approvisionnement – en encourageant la diversification des sources d'énergie et en réduisant la dépendance de l'Europe à l'égard des approvisionnements extérieurs et l'impact potentiel des nombreux facteurs de risque internationaux qui affectent le marché de l'énergie.

### **Contexte de l'action de la BEI**

La politique de la BEI dans le domaine énergétique traduit donc pleinement la place très importante attachée à l'énergie dans le programme d'action de l'UE. La publication, par la Commission européenne, du livret vert intitulé « Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable » (mars 2006) a été suivie par l'adoption d'un plan d'action au Conseil européen de Bruxelles des 8 et 9 mars 2007, lequel s'est engagé à réduire d'ici à 2020, les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à leur niveau de 1990. Le Conseil européen a également pris l'engagement ferme de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique total de l'UE, et a fixé une proportion minimale contraignante de 10 % de biocarburants dans la consommation d'essence et de gazole destinés aux transports. Le Conseil a en outre souligné la nécessité de réduire de 20 % la consommation d'énergie par rapport aux projections de référence pour 2020.

La contribution de la BEI se concentre sur cinq domaines prioritaires : énergies renouvelables ; efficacité énergétique ; recherche, développement et innovation dans le domaine de l'énergie ; sécurité et diversification des approvisionnements internes (y compris les réseaux transeuropéens d'énergie) ; sécurité des approvisionnements externes et développement économique (concernant les pays voisins et les pays partenaires).

### **Une contribution renforcée**

Dans ce contexte, le Conseil des gouverneurs de la BEI – composé des ministres de l'économie et des finances de l'UE – a approuvé en juin 2007 un certain nombre de mesures visant à renforcer la contribution de la BEI aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique dans l'UE, ainsi que la mise en place d'une nouvelle facilité pluriannuelle sur ressources propres de 3 milliards d'EUR courant jusqu'à fin 2013 et destinée à l'octroi de prêts en faveur de la viabilité énergétique et de la sécurité des approvisionnements dans les pays voisins, les pays ACP, en Afrique du Sud et dans les pays d'Amérique latine et d'Asie.

Les gouverneurs ont en outre approuvé un ensemble de critères de sélection applicables au financement de centrales au charbon ou au lignite afin de veiller à ce que l'utilisation de combustibles fortement générateurs de carbone reste compatible avec les objectifs d'ensemble en matière d'émissions.

La BEI a également constitué des fonds carbone avec la BERD, la Banque mondiale et KfW et elle a lancé en septembre 2007 un fonds de 2<sup>e</sup> génération avec un groupe d'institutions financières publiques afin de promouvoir le marché du carbone y compris après 2012 (après l'expiration du protocole de Kyoto).

## Activité en 2007

En 2007, la BEI a signé des prêts pour un total de plus de 5,4 milliards d'EUR en faveur de projets réalisés dans l'UE à 27 et en Islande dans le secteur de l'énergie. Hors de l'UE, environ 1,4 milliard d'EUR ont été alloués à des projets énergétiques en Chine, dans les pays partenaires méditerranéens, en Croatie, dans les Balkans, en Ouganda et en Afrique du Sud.

En 2007, les prêts en faveur de projets liés aux énergies renouvelables ont atteint dans l'UE un record historique de 1,5 milliard d'EUR, tandis qu'ils se sont élevés à 518 millions d'EUR hors de l'UE. Ces chiffres sont nettement supérieurs au montant annuel moyen des financements octroyés à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE et hors de celle-ci pour ce même type de projets les 5 années précédentes, qui était inférieur à 500 millions d'EUR.

Les signatures de projets concernant les réseaux transeuropéens de l'énergie en 2007 ont représenté au total 1,4 milliard d'EUR. La BEI est partie prenante de la plupart des projets paneuropéens prioritaires dans le secteur du gaz et elle espère jouer à l'avenir un rôle accru, pour ce qui concerne en particulier les investissements dans l'électricité.

Le Forum annuel de la BEI, qui s'est tenu à Ljubljana en septembre 2007 sur le thème « Investir dans les énergies, maîtriser les changements climatiques », a permis d'aborder la question cruciale de la nouvelle politique énergétique de l'Europe.

## Études de cas

### Alto Minho Parques Eolicos (Portugal)

Ce prêt de 162,5 millions d'EUR concerne la construction et l'exploitation de cinq parcs éoliens terrestres d'une capacité totale de 240 MWe, dans le nord du Portugal, et l'installation des infrastructures connexes de transport d'électricité. Le projet répond aux initiatives prises au niveau national et européen, qui fixent à 39 % la part que devraient représenter les énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie du Portugal d'ici 2010.

Le projet exploitera une ressource éolienne locale relativement puissante pour générer de l'énergie renouvelable destinée à alimenter le réseau public, en remplacement de centrales d'ancienne génération alimentées aux combustibles fossiles, ce qui réduira les incidences de la production d'électricité sur le changement climatique.

### Facilité Haute Qualité Énergie Environnement (France)

Ce projet, le premier du genre en Europe pour la BEI, vise à soutenir, sur l'ensemble du territoire français, le financement de projets de construction et de remise à neuf de bâtiments publics – écoles, collèges, crèches, bâtiments administratifs, centres sportifs et de loisirs et locaux associatifs – conformément à des normes environnementales et d'efficacité énergétique plus strictes que celles qui sont actuellement en vigueur.

Dans le cadre des efforts du ministère français de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables pour lutter contre le réchauffement climatique et améliorer la gestion de l'environnement naturel et urbain, le projet sera mis en œuvre en partenariat avec le Groupe Caisse d'Épargne, à travers ses réseaux et sa filiale Crédit Foncier, avec le soutien de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Pour chaque projet recensé, le Groupe proposera aux promoteurs, en tenant compte du concours de 350 millions d'EUR apporté par la BEI sur ses ressources propres, des prêts adaptés à leurs besoins précis et des conditions financières favorables.

*Pour plus d'informations sur la BEI, prière de consulter son site Web [www.bei.org](http://www.bei.org).*

*Contacts pour la presse :*

*Bureau de presse : [presse@bei.org](mailto:presse@bei.org), tél. : (+352) 4379 - 21000, télécopieur : (+352) 4379 - 61000*

*Questions générales :*

*Infodesk de la BEI, [info@bei.org](mailto:info@bei.org), tél. : (+352) 4379 - 22000, télécopieur : (+352) 4379- 62000*